

Grenoble, le 25 février 2019

Réponses de la liste Grenoble en Commun menée par Eric Piolle au questionnaire de l'UHCV

1/ Et si les zones piétonnes étaient pour les piétons ?

Cette question était le titre d'un article de notre gazette de 2017, que nous reproduisons ci-dessous : La bicyclette, dans sa forme actuelle, a 125 ans. C'est certes considérable mais c'est finalement assez peu en comparaison de la paire de jambes, laquelle date du début de l'humanité. De nos jours encore, ce moyen de locomotion préhistorique et peu médiatique reste le plus populaire et le plus écologique, à Grenoble comme ailleurs. Il nous est donc venu l'idée nouvelle que les zones piétonnes soient des zones pour les piétons. Il faudrait pour cela en avertir nos amis cyclistes et leur dire de mettre pied à terre dans ces zones où être piéton ne consiste curieusement pas à marcher en pédalant sur deux roues. Pour cela, quelques panneaux et un arrêté municipal seraient certainement utiles, tant il apparaît souvent nécessaire que la loi soit la règle. Une loi dont l'application permettrait d'éviter des accidents, petits ou plus importants, jusqu'à celui qui s'est produit dans Grande Rue entre deux livreurs de Deliveroo dont la violente collision frontale à vélo a nécessité le secours du véhicule d'urgence des pompiers ! Trois ans ont passé depuis cet article mais le problème est toujours là car rien de ce que nous appelions de nos vœux n'a été mis en place : ni arrêté municipal, ni panneaux. Il s'y est ajouté le fait que l'espace piéton est mangé par la prolifération des terrasses, ce qui fait l'objet du point suivant. En outre, l'entretien des pavements aurait besoin d'être réalisé avec régularité et sans rustines de ciment ou goudron. Grande Rue en est l'exemple le plus criant. Comment comptez-vous faire en sorte que les zones piétonnes soient des zones pour les piétons, et comment prévoyez-vous de faire respecter les règles ?

Nous souhaitons que les zones piétonnes soient effectivement en priorité réservées aux piétons, raison pour laquelle nous avons enlevé les arceaux vélo de la zone piétonne et en avons installés 1000 aux abords (500 sur espace public environ, 500 dans les parkings en ouvrage). Nous ne souhaitons pas interdire la pratique du cycle en zone piétonne mais continuer de la réduire (via le déploiement des arceaux à l'extérieur) et à faire respecter aux cyclistes la vitesse du pas. Nous installerons une signalétique rappelant les règles pour les cyclistes à l'entrée de la zone piétonne, multiplierons les campagnes de sensibilisation, éduquerons aux bonnes pratiques et généralisons l'apprentissage du "savoir rouler" avant l'entrée en 6ème, en partenariat avec le rectorat et les associations. Nous renforcerons aussi

la verbalisation des contrevenants et interdiront tout nouvel aménagement cyclable sur les trottoirs.

2 – Et si la « piétonnisation » n’était pas la prolifération des terrasses et des nuisances ?

La « piétonnisation » s’est traduite par la prolifération de terrasses de toutes sortes, sous les fenêtres des habitants et au détriment de l’espace piéton : fast-foods, sandwicheries, bars, salons, etc. Certaines sont mêmes chauffées en extérieur, à grands renforts de déperdition énergétique. Il se pose aussi la question d’une esthétique parfois douteuse alors que le centre-ville historique est classé AVAP. Cette occupation-privatisation déraisonnable de l’espace public, en plus d’avoir été encouragée par la municipalité actuelle, a rapidement tiré profit du déclin du commerce au centre-ville suite aux restrictions drastiques de l’accessibilité. Ainsi, nombre de magasins traditionnels et même historiques ont été remplacés par des établissements de moindre qualité, avec horaires tardifs et terrasses. Ce dossier l’illustre. Ce phénomène est une double préoccupation à l’UHCV car nous défendons un centre-ville aux commerces diversifiés et habité par les familles. Nous apportons donc notre soutien complet à la lettre que nos voisins de l’union de quartier Notre Dame vous ont adressée, tout en vous rappelant que 23h est une heure très tardive par rapport à la vie des familles. En effet, un enfant ou un collégien a besoin d’être couché au plus tard à 21h15 pour être éveillé en classes le lendemain matin à 8 heures. Nous comptons donc sur vous pour que ces heures du début de nuit, les suivantes aussi, soient vécues dans le calme que demande la loi. Il s’agit d’un impératif de santé publique ! Les familles, les élèves du primaire, les collégiens, les lycéens, les travailleurs et les personnes âgées vous en seront grandement reconnaissantes. C’est pourquoi nous terminons par cette question : comment comptez-vous appliquer l’obligation de tranquillité nocturne et avec quels moyens ?

Nous proposons de mettre en place les Assises de la Nuit, qui seront un espace de coordination entre les acteurs de la nuit (bars, discothèques...) et les professionnels de la tranquillité publique et de la sécurité. Ces assises permettront un constat partagé des lieux et moments à apaiser ou à animer et la mise en place des outils d’apaisement, de médiation et d’animation de l’espace public et de la vie nocturne.

Nous poursuivrons le renforcement de la Brigade municipale de nuit. Elle intervient en soirée et jusqu’à 3h30 du matin (secteurs 1 et 2). Elle assure notamment la tranquillité autour des bars, commerces et restaurants. Elle peut également intervenir sur les questions de prostitution, d’errance. Cette Brigade est polyvalente, elle combine des missions de prévention, de veille et de répression, cela en lien étroit avec la police nationale.

Nous poursuivrons le contrôle des terrasses et mettrons à jour le référentiel terrasse notamment pour harmoniser l'esthétique des terrasses et pour réduire les consommations énergétiques.

Enfin nous déploierons une foncière commerciale métropolitaine qui concernera plusieurs quartiers du centre-ville et qui permettra d'acquérir des locaux commerciaux par négociation, préemption ou par des baux emphytéotiques, de les rénover et d'y installer des activités conformes aux besoins des différents quartiers.

3 - Quel avenir pour le Jardin de Ville ?

Les habitants de la métropole grenobloise sont profondément attachés au Jardin de Ville. Au coeur de la cité mais à l'écart de son agitation, ce jardin quasi clos, bordé de bâtiments ou de vestiges est doté d'importantes richesses en matière de patrimoine naturel, historique et architectural. Toutes les générations se retrouvent sous ses ombrages, autour de sa roseraie, pour un moment de calme, un concert.... Pourtant, en dépit de son charme, le Jardin de Ville offre aujourd'hui l'image d'un espace « déclassé » ne rendant plus compte de la place qu'il occupe dans l'histoire et l'évolution de notre ville. L'union des habitants du quartier centre-ville est préoccupée par le déclassement progressif du Jardin. Il se présente comme une collection de bâtiments, de monuments en piètre état, voire délabrés : le mur d'enceinte romaine, la fontaine Le Torrent et celle des Trois Caveaux, l'hôtel de Lesdiguières, la terrasse de l'appartement du grand-père de Stendhal, le kiosque à musique, l'espace libéré par la destruction du restaurant du Jardin de Ville. Dans ce contexte, comment avoir une approche d'ensemble du Jardin, comprendre la place de chacun des éléments dans l'espace et le temps ? Aucun projet de restauration ou de mise en valeur n'a émergé au cours de ces dernières années. Ce manque de lisibilité, de cohérence, de repères, ce déclassement, se remarquent d'autant plus que les espaces publics ont été requalifiés dans plusieurs secteurs de la ville avec le souci de ménager des transitions et de renforcer la continuité. Nous comptons sur vous pour penser et mettre en oeuvre un projet de restauration et de mise en valeur du patrimoine naturel, historique et architectural du Jardin de Ville et le positionner à sa place légitime. Espace d'agrément, véritable livre d'histoire, le Jardin de Ville représente un atout fort en termes d'attractivité de la métropole grenobloise, notamment d'un point de vue touristique. Pour terminer nous vous posons ces questions : quel regard, quel diagnostic portez-vous sur le Jardin de Ville ? Quel avenir ? Comme vous le savez, la ville de Grenoble a obtenu, en 2017, le label « Ville d'art et d'histoire » qui la lie par conventions au ministère de la Culture, au Département de l'Isère et à l'office de Tourisme Grenoble Alpes Métropole. Le PLUI tout récemment adopté comporte un volet sur la protection du patrimoine. Comment utiliseriez-vous ces leviers pour concevoir et mener à bien un projet d'aménagement cohérent prenant en compte l'ensemble des composantes qui font l'attrait et la richesse du Jardin de Ville ?

Le jardin de ville est un haut lieu du patrimoine et de l'histoire grenobloise. Nous poursuivrons sa mise en valeur initiée au cours du précédent mandat (avec notamment la requalification de la promenade haute) dans la logique du Label Ville Art et Histoire obtenu par la ville en 2017. Notre projet de requalification et d'apaisement des quais de l'Isère (notamment au pied du téléphérique, voir nos propositions ici L'ACCÈS À L'EAU ET À LA FRAÎCHEUR POUR TOUTES ET TOUS !) permettra de repenser le lien entre le jardin de Ville et l'Isère dans une logique d'ouverture du jardin sur l'Isère, de valorisation du patrimoine et de facilitation des parcours depuis la Place Grenette jusqu'au téléphérique.

La redynamisation de l'ancien hôtel Lesdiguières sera également menée et aura des effets bénéfiques sur l'animation du jardin de ville.

Plus globalement, les efforts pour accentuer la végétalisation du jardin de ville seront poursuivis.

4 - Un Jardin de Ville apaisé ?

Nous ne pouvons parler de l'avenir du Jardin de Ville, patrimoine de tous les Grenoblois, sans aborder aussi la question des nombreuses dérives qui s'y sont installées.

Qui ne sait que le kiosque est bien plus souvent un squat qu'un lieu où il se joue de la musique ? Il a récemment brûlé. Qui n'est pas au courant des problèmes liés à la forte consommation d'alcool, de jour et de nuit : beuveries en groupe, personnes en délire, chiens qui aboient, bagarres y compris au couteau, verre brisé au sol là où jouent les enfants.

Qui n'a pas vu les vendeurs et fumeurs de drogue, présents chaque jour à quelques mètres de l'école primaire ? Lors de notre réunion publique de 2019, une habitante dont le logement est à 300 mètres à vol d'oiseau (ou de décibels) du Jardin de Ville avait déclaré : « Je suis grenobloise depuis plusieurs générations, j'habite au centre-ville, je ne peux plus ouvrir les fenêtres ! L'été on ne peut pas mettre la climatisation dans notre immeuble. Maintenant les festivités au Jardin de Ville c'est plus sous chapiteau. Avant sous chapiteau, on avait demandé que ça soit réduit en son et ça avait été fait. Maintenant c'est grand ouvert. Après c'est le Musée Dauphinois dehors. Après c'est la Bastille. Excusez-moi mais est-ce qu'on a le droit de dormir ? » Le Cabaret Frappé, qui était initialement un sympathique événement de centre-ville, est en effet devenu une manifestation de masse aux proportions démesurées vue la petite taille du Jardin et compte tenu des centaines d'habitants (milliers ?) qui en subissent les nuisances sonores, jusqu'à 500 mètres à la ronde.

Pourquoi voit-on, sur la photo du kiosque (au précédent §), un arbuste sur la droite de l'image au lieu d'un grand arbre comme celui qui est sur la gauche ? Apparemment parce qu'un de ces engins de chantier régulièrement en actions au Jardin (jusqu'à des semi-remorques pour le Cabaret Frappé !) a blessé l'arbre centenaire qui se tenait là, qu'il a ensuite fallu abattre ! Que prévoyez-vous de faire et avec quels moyens pour contrôler ces débordements, afin que le Jardin de Ville redevienne un lieu de repos, de détente, de jeu, de

rencontre, de vie familiale à tous les âges ? Plus généralement, comment comptez-vous faire du mot apaisé une réalité au centre-ville ?

Le Jardin de Ville est un lieu de détente et de loisir au quotidien pour de nombreux habitants du coeur de ville et au-delà. Il est aussi un lieu d'accueil d'événements réguliers, notamment le weekend. Enfin il accueille des événements d'ampleur métropolitaine plus importants comme le cabaret frappé dont nous avons institué la gratuité sur le dernier mandat.

Nous maintiendrons cette triple vocation et cet équilibre entre jardin de proximité, parc du coeur de ville et lieu d'accueil d'événements culturels.

Grâce à la requalification des quais qui fera suite à la requalification du secteur Grenette-République sur ce mandat, le jardin de ville deviendra un haut important dans les parcours touristiques.

5 - La vie associative vouée à disparaître du centre-ville, faute de locaux ?

Créé en 1970, le « Club Hector Berlioz » avait pour vocation de réunir les personnes âgées dont la plupart souffraient d'un isolement à peu près complet. En 1973, les réunions du lundi regroupaient fréquemment 60 à 70 personnes. Cela se passait au 8 rue Hector Berlioz, où se situait aussi le local de l'UHCV. Puis tout le monde migra au 9 rue de la Poste en 1977. Nouveau déménagement en 2012, dans les locaux de la Résidence pour Personnes Âgées de la rue Pierre Duclot pour le Club, et place de Gordes à la « Maison Gavin » pour l'UHCV. Quant à l'immeuble de la rue de la Poste, il vient d'être transformé en logements HLM.

La Résidence de la rue Pierre Duclot a elle aussi fermé ses portes en 2017, après un reclassement-déracinement douloureux de personnes parfois très âgées. La Ville avait estimé trop importante la mise aux normes des locaux ... qui ont été vendus et où le programme immobilier « Jardin Secret » 1 a pris place. Est-ce à dire qu'il n'y a plus de personnes souffrant d'isolement dans le centre-ville de Grenoble ? Quelles activités et structures d'accueil leur sont proposées ? La « Maison Gavin », qui hébergeait plusieurs associations dont l'UHCV 2, a elle aussi été mise en vente pour la réalisation d'un autre projet immobilier ! Face à cette double problématique de manque de foncier associatif et d'absence de structure d'accueil de jour pour les personnes âgées et/ou isolées, nous avons adressé la proposition suivante à la Mairie en avril 2018 :1 Extrait de la plaquette de la société HESTIS : L'hyper centre version confidentiel : C'est à deux pas de la place Sainte-Claire, quartier prisé du centre-ville de Grenoble que la résidence Jardin Secret vous invite à l'intimité. Dotée d'une architecture élégante et d'une façade typée 19e la résidence, se compose d'appartements du studio au 4 pièces, aux volumes généreux et à l'orientation plein sud. Jardin Secret abrite aussi un parc confidentiel dans lequel vous pourrez profiter d'une parenthèse de calme. Amoureux de la vie de quartier et du charme de la vieille ville de Grenoble, bénéficiez de prestations neuves, à l'écart, pour des moments confidentiels.

2 Nous déménagerons rue Saint François dans un local partagé avec deux autres associations. Nous souhaitons que la cession de l'immeuble épargne le rez-de-chaussée - où se situait l'accueil de l'Antenne de Secteur avant son transfert à la Maison des Habitants - qui



serait conservé comme foncier associatif. En effet, ces locaux entièrement rénovés et aménagés, en particulier aux normes d'accessibilité en vigueur, pourraient héberger quelques associations qui partageraient la salle de réunion actuelle. En ce qui nous concerne, un simple bureau d'archivage nous suffit. En outre, le reste des locaux est parfaitement adapté à l'accueil d'une association s'occupant de Personnes Âgées, structure actuellement absente sur notre quartier ; en particulier depuis le transfert du Club Hector Berlioz à la Résidence de la rue Pierre Duclot ... dont les portes viennent d'être fermées. La proximité du Jardin de Ville et des structures dédiées à l'enfance (crèche Philippeville, écoles maternelle et primaire, bibliothèque), sont des atouts supplémentaires pour une insertion optimale de nos anciens. Grenoble ne fait-elle pas partie du réseau « Ville Amie des Aînés » ? Notre demande a-t-elle au moins été un peu étudiée ? En tous cas notre lettre est restée sans réponse et nous pensons toujours que ce local devrait être conservé. Comment envisagez-vous de pallier ce manque flagrant, dans notre secteur du centre-ville, tant de l'hébergement des structures associatives que de l'accueil des personnes âgées ?

Concernant les locaux, rappelons qu'aujourd'hui, la ville met gratuitement à disposition 12% de son patrimoine. Cela représente 5.5 millions d'euros répartis sur tout le territoire. Un travail de mutualisation mais également de rénovation et de pôles associatifs sera poursuivi. Pour répondre à la demande, nous déploierons l'activité de la foncière commerciale créée à l'échelle métropolitaine pour acquérir des locaux commerciaux par négociation, préemption ou par des baux emphytéotiques, les rénover et y installer des activités conformes aux besoins des différents quartiers. L'attribution des locaux passe par une commission d'attribution avec des critères précis.